



heures non effectuées par manque proposition patron

Par **gosset**, le **08/02/2011** à **14:21**

je suis agent a domicile avec un cdi de 50h mensuel mon employeur ne m'a fournit que 10h de travail en janvier,il m'a donc payé 10h plus 1h pour visite medicale et me met les 39h restantes en absences injustifiées.est ce normal? et dois je signer l'avenant au contrat de travail de 11h qu'il ma envoyer avec ma fiche de paie? merci

Par **P.M.**, le **08/02/2011** à **15:16**

Bonjour,

Vous n'avez pas à signer un tel avenant et l'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour le temps initialement prévu au contrat ou de vous rémunérer comme si vous aviez travaillé...